

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet IQ pour la solution d'achats électr	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131350/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20131350	Date 2015-03-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-111-28381	
File No. - N° de dossier 111xn.EN578-131350	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-26	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Moore, Karen	Buyer Id - Id de l'acheteur 111xn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1410 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-131350/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131350

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

111xnEN578-131350

Buyer ID - Id de l'acheteur

111xn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir ci-joint.

Invitation à se qualifier (IQ)**Modification de sollicitation 006****But:**

A) Répondre aux questions relatives à l'IQ.

Questions et réponses**QUESTION 25**

Afin de pouvoir soumettre une réponse de qualité à cette IQ, nous demandons qu'une prolongation deux (2) semaines soit accordée (ce qui repousserait la date de clôture au 2 avril 2015).

RÉPONSE 25

Aucune autre prolongation ne sera accordée. La date de clôture de l'invitation à se qualifier est toujours fixée au 26 mars 2015, conformément au changement 8 indiqué dans la modification n° 004 de l'invitation à soumissionner.

QUESTION 26

Le document de l'IQ exige des soumissionnaires qu'ils démontrent l'expérience qu'ils possèdent dans la mise en œuvre d'un système pour plus de 10 000 utilisateurs ayant impliqué le traitement de transactions totalisant plus de 500 M\$, et qu'ils aient fourni de tels services depuis 2004. Veuillez indiquer les dispositions que la Direction générale des approvisionnements a prises dans les critères de ce processus de sélection pour permettre les soumissions :

- (a) des entreprises qui ont été fondées au cours des 10 dernières années;
- (b) des petites et moyennes entreprises pouvant offrir des solutions qui pourraient satisfaire à toutes les exigences techniques et qui sont applicables à plus grande échelle;
- (c) concernant de nouvelles solutions de gestion d'achats qui sont apparues sur le marché au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE 26

À titre de précision, ces questions semblent porter sur la version initiale du critère d'évaluation obligatoire O2 qui figure dans la Pièce jointe 1 de la partie 4 de l'IQ. Prenez note que le critère O2 a été modifié dans la Modification de sollicitation 001 (changement 2). Il est de la responsabilité des répondants de lire l'IQ dans son intégralité et toutes les modifications qui y ont été apportées, au moment d'élaborer leur réponse.

Voici les réponses aux questions ci-dessus :

a. À titre de précision, la plus récente version modifiée du critère O2 stipule au paragraphe (b) que « les travaux [...] doivent avoir commencé après le 31 décembre 2004 [...] ». Elle n'indique pas qu'un soumissionnaire « doit fournir les services depuis 2004 », comme il est mentionné dans la question ci-dessus. L'exigence du Canada n'empêche aucunement les entreprises fondées au cours des 10 dernières années de répondre aux critères relatifs à l'expérience.

b. et c. Les exigences de l'IQ du Canada visent à évaluer l'expérience du soumissionnaire, et non pas une solution éventuelle qui sera décrite plus en détail dans la DP. À nulle part dans l'IQ, les exigences empêchent un soumissionnaire qui satisfait aux critères relatifs à l'expérience de proposer une solution qui est apparue récemment sur le marché ou qui émane d'une petite et moyenne entreprise (à condition que la solution en question réponde aux exigences techniques du Canada).

QUESTION 27

Exigence O1

L'exigence O1 stipule ce qui suit : « (b) Les travaux effectués par le répondant dans le cadre du projet doivent avoir commencé après le 31 décembre 2004 et s'être achevés avant le 1er janvier 2015. »

L'État prendrait-il en considération les projets dont les travaux effectués par le répondant seraient encore en cours?

RÉPONSE 27

Les travaux des projets cités en référence doivent avoir été achevés avant le 1er janvier 2015 pour que le répondant puisse démontrer son expérience en matière de mise en œuvre. On rappelle aux répondants qui ont des projets en cours que la DP sera publiée à l'intention de tous les soumissionnaires éventuels. Si les projets d'un fournisseur devaient progresser à un tel point qu'ils satisfont à l'exigence au moment de la publication de la DP, le fournisseur pourra présenter une proposition.

QUESTION 28

La Modification de sollicitation 001 indique que les entreprises qui répondent à l'IQ ne sont pas tenues de détenir la certification ISO 27001. Elle précise néanmoins ce qui suit : « Les répondants noteront que la DP à venir peut contenir l'exigence d'avoir la certification ISO 27001 ». Comme il y a de nombreux types et niveaux de certifications ISO qu'une entreprise peut détenir, TPSGC peut-il indiquer les autres certifications ISO qu'il juge conformes?

RÉPONSE 28

De plus amples détails sur les exigences en matière de certification prévues dans le cadre de la demande de propositions seront fournis durant le processus d'examen et d'amélioration des exigences, comme il est indiqué dans les documents de la demande de propositions.

QUESTION 29

Paragraphe (d) des critères O2 et O3

Si l'État a pour objectif de constituer des capacités à même le marché des solutions d'achat électronique, le volume de transactions n'est pas nécessairement révélateur de l'ampleur de l'expérience que les fournisseurs de telles solutions possèdent. En fait, l'État pourrait ainsi limiter le nombre de répondants qui possèdent la capacité, la compétence et l'expérience pertinente en matière de projets nécessaires à la satisfaction du besoin opérationnel.

L'État veut-il bien envisager de réduire le nombre de transactions en ligne exigé au paragraphe (d) des critères O2 et O3?

RÉPONSE 29

Comme il est indiqué dans la question et la réponse n° 18 de la modification n° 004 de l'invitation à soumissionner, l'environnement d'approvisionnement du gouvernement du Canada est très complexe et un grand nombre de transactions d'approvisionnement y sont traitées. Le nombre de transactions est un indicateur de la capacité de la solution à gérer une clientèle importante et complexe. Les exigences O2d) et O3d), modifiées dans la modification n° 001 de l'invitation à soumissionner, demeurent inchangées.

QUESTION 30

Paragraphes (c) et (d) du critère O1

À l'égard des répondants qui mettent actuellement en œuvre, pour le compte d'administration publiques et / ou de pays de l'Union européenne, des projets dont les nombres d'utilisateurs et de transactions répondront aux critères définis lorsque le processus d'EAE et la DP seront lancés, l'État veut-il bien envisager d'exiger ces nombres d'utilisateurs et de transactions à ces étapes du processus d'acquisition et non pas à celle de l'IQ?

RÉPONSE 30

Aux fins de l'invitation à se qualifier, tous les critères d'évaluation obligatoires doivent être respectés lors de la présentation des réponses. La demande de propositions sera rendue publique afin d'être accessible à tous les fournisseurs éventuels. Dans l'éventualité où l'état d'un projet d'un fournisseur changerait de telle sorte que les exigences sont déjà satisfaites au moment de la publication de la demande de propositions, ce fournisseur aura alors la possibilité de soumissionner dans le cadre de la demande de propositions.

QUESTION 31

La question porte sur le changement 2 de la modification n° 001. Étant donné que l'environnement d'approvisionnement du gouvernement du Canada est hautement complexe et qu'il comprend de nombreux intervenants, le nombre d'utilisateurs indique la capacité d'une solution à gérer une clientèle importante et complexe, tout comme le nombre de transactions. Nous demandons que les exigences obligatoires O2c) OU O3c) et O2d) OU O3d) soient modifiées comme suit :

O2c) OU O3c) : « [...] 5 000 utilisateurs [...]. »

ET

O2d) OU O3d) : « [...] 100 000 transactions en ligne [...]. »

RÉPONSE 31

Voir la question et la réponse n° 18 de la modification n° 004 de l'invitation à soumissionner ainsi que la question et la réponse n° 29 de la présente modification. Les exigences O2c), O2d), O3c) et O3d), modifiées dans la modification n° 001 de l'invitation à soumissionner, demeurent inchangées.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.